



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Approbation du PV de la séance publique précédente

Séance du Conseil communal du : 16 mai 2023

1. Exposé du dossier

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communal précédent (séance publique). Le PV ayant été rédigé par le Directeur général.

2. Proposition de décision

Approbation du PV du **17 avril 2023**

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : Le PV de la séance du **17 avril 2023**

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Goosse Florian

Téléphone : 081.39.60.70

Courriel : florian.goosse@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Imaje - Assemblée générale ordinaire du 12 juin 2023.
Séance du Conseil communal du : 16 mai 2023

1. Exposé du dossier

L'Assemblée générale ordinaire de l'intercommunale Imaje se tiendra le 12 juin 2023 à 18h00, au siège administratif d'Imaje, rue Albert 1er 9 à 5380 Fernelmont.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Rapport de rémunérations pour l'année 2022,
2. Rapport d'activités 2022 (IMAJE, Le Lien, Ecoute-Enfants et L'Enjeu),
3. Rapport de gestion 2022,
4. Approbation des comptes et bilan 2022,
5. Rapport du Commissaire Réviseur,
6. Décharge au Commissaire Réviseur,
7. Décharge aux administrateurs,
8. Démissions et remplacement d'un administrateur,
9. Approbation du PV de l'Assemblée générale du 19/12/2022.

2. Proposition de décision

- Approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.
- Charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la délibération.
- Transmettre une copie de la délibération à l'intercommunale.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné de la convocation à l'Assemblée générale et du dossier annexes.

4. Informations budgétaires /

5. Subvention /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Deridder Emilie
Téléphone : 081/42.02.17
Courriel : emilie.deridder@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : INASEP - Assemblée générale ordinaire du 21 juin 2023.

Séance du Conseil communal du : 16 mai 2023

1. Exposé du dossier

L'Assemblée générale ordinaire d'iMio se tiendra le 21 juin 2023 à 17h30 dans les locaux de l'INASEP, rue des Viaux 1B à 5100 Naninne.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Présentation du rapport d'activités de l'exercice 2022 ;
2. Présentation du rapport de gestion, du bilan, du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes (réviseur), du rapport annuel du Comité de rémunération, de la liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures ou de services et proposition d'approbation des comptes arrêtés au 31/12/22 et de l'affectation des résultats 2022 ;
3. Décharge aux Administrateurs ;
4. Décharge au Collège des contrôleurs aux comptes ;
5. Composition du Conseil d'administration ;
6. Contrôle par l'Assemblée générale du respect de l'obligation des administrateurs de s'informer et de se former en continu ;
7. Rapport spécifique sur les prises de participation Considérant que la commune souhaite, dans l'esprit du décret précité, jouer pleinement son rôle d'associé dans l'intercommunale ;

2. Proposition de décision

- Approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.
- Charger les délégués de rapporter à l'Assemblée la proportion des votes intervenus au sein du Conseil.
- Charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la délibération.
- Transmettre une copie de la délibération à l'intercommunale.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné de la convocation et des différentes annexes transmises par l'intercommunale.

4. Informations budgétaires /

5. Subvention /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Deridder Emilie

Téléphone : 081/42.02.17

Courriel : emilie.deridder@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : La Terrienne du Crédit social - Assemblée générale ordinaire du 6 juin 2023.
Séance du Conseil communal du : 23 mai 2022

1. Exposé du dossier

L'Assemblée générale ordinaire de la société coopérative La Terrienne du Crédit social se tiendra le 6 juin 2023 à 19h00 à la salle « La Source », Place Toucrée, 6 à 6900 Marche-en-Famenne.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Rapport du Conseil d'administration sur les opérations de l'exercice 2022 comprenant les comptes annuels et les rapports de gestion,
2. Présentation des comptes annuels, lecture et approbation du rapport de gestion sur l'exercice 2022,
3. Commentaires et rapport du Commissaire-Réviseur,
4. Approbation des comptes annuels au 31/12/2022,
5. Affectation du résultat,
6. Décharge à donner aux administrateurs,
7. Décharge à donner au Commissaire, la S.R.L. KNAEPEN & LAFONTAINE,
8. Agrément Région wallonne.

2. Proposition de décision

- Approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.
- Charger le délégué de rapporter à l'Assemblée la proportion des votes intervenus au sein du Conseil.
- Charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la délibération.
- Transmettre une copie de la délibération à l'intercommunale.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné de la convocation à l'Assemblée générale et du rapport annuel du Conseil d'administration.

4. Informations budgétaires /

5. Subvention /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Deridder Emilie
Téléphone : 081/42.02.17
Courriel : emilie.deridder@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Copropriété de la Résidence « Le Postillon » - Désignation des représentants communaux.
Séance du Conseil communal du : 16/05/23

1. Exposé du dossier

Suite à l'acquisition des locaux de l'ancienne banque BNP, il y a lieu de désigner un représentant communal afin de siéger à l'Assemblée générale de la copropriété « Le Postillon », dont le bien fait partie. Le Collège communal, en sa séance du 26 avril 2023, a proposé la désignation de l'Echevin du Patrimoine, M. Patrick Vicqueray.

2. Proposition de décision

Désignation de M. Patrick Vicqueray afin de représenter la commune à l'Assemblée générale de la copropriété.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- de l'acte de base,
- de la délibération d'acquisition dudit bien,
- des statuts de la Résidence « Le Postillon ».

4. Informations budgétaires

Impact : /

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : /

Montant:

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Deridder Emilie

Téléphone : 081/42.02.17

Courriel : emilie.deridder@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Garantie bancaire Halte fluviale suite à l'avenant N° 1

Séance du Conseil communal du : 16/05/2023

1. Exposé du dossier

Vu que la dernière indexation de la **garantie bancaire** a été effectuée en 2017, il y a lieu actuellement de procéder à une nouvelle indexation auprès de votre banque BELFiUS. Après révision, le montant indexé du cautionnement s'élève à **20.883 €** (montant arrondi à l'euro supérieur) pour cette année 2022.

Vu la délibération du Conseil communal du 19 octobre 2007 relative à l'émission d'une garantie bancaire appelable à première demande d'un montant de 14.500,00 € en capital, intérêts et accessoires, en faveur de la Région Wallonne concernant le contrat de concession particulière à la Commune de Profondeville de biens appartenant à la Région wallonne sis sur la Meuse entre les cumulées 36110 à 36148 et 35923 à 35979, en vue de constituer une infrastructure de tourisme fluvial;

Considérant que cette délibération ne prévoyait pas la faculté de demander une indexation sur base d'une demande écrite du Directeur financier de la commune, accompagnée des documents justificatifs;

Considérant que Belfius Banque SA a accepté dans le passé, d'indexer les montants sur base d'une demande écrite du Directeur financier alors que ce n'était pas expressément prévu dans la délibération, que suite à un audit, Belfius Banque SA demande à ce que cela soit rectifié.

2. Proposition de décision

Le Conseil communal décide d'accepter les conditions de Belfius Banque SA;

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Délibération initiale – Conseil communal du 19/10/2007
- Demande d'indexation (SPW)
- Lettre d'acceptation de Belfius Banque SA

4. Informations budgétaires

Impact :

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Gelay Laurence

Téléphone : 081/39.60.71

Courriel : laurence.gelay@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Situation de caisse au 31/12/2022

Séance du Conseil communal du : 16/05/2023

1. Exposé du dossier

L'article L1124-42 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation dispose :

Art. L1124-42. §1er. Le collège communal, ou celui de ses membres qu'il désigne à cette fin, vérifie l'encaisse du directeur financier au moins une fois par trimestre, et établit un procès-verbal de la vérification, qui mentionne ses observations et celles formulées par le directeur financier; il est signé par le directeur financier et les membres du collège qui y ont procédé.

Le collège communal communique le procès-verbal au conseil communal.

Les situations de caisse des mois d'octobre et novembre 2022 ont été vérifiées en séance du Collège du 25/01/2023. La situation de caisse du mois de décembre a été vérifiée en séance du Collège communal du 26/04/2023

Le PV de la situation de caisse du 4^e trimestre 2022 (au 31/12/2022) est communiqué au Conseil communal.

2. Proposition de décision

Le Conseil communal prend connaissance conformément à l'article L1124-42, §1er, alinéa 2, de la délibération du Collège communal du 26 avril 2023 tenant lieu de procès-verbal de vérification de l'encaisse communale présentée par la Directrice financière, au 31 décembre 2022;

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : délibération et situation de caisse au 31/12/2022 accompagné du PV et des pièces justificatives

4. Informations budgétaires

Impact :

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Gelay Laurence

Téléphone : 081/39.60.71

Courriel : laurence.gelay@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : **Approbation du compte 2022**
Séance du Conseil communal du : **16/05/2023**

1. Exposé du dossier

Le compte 2022 est clôturé.
Le résultat budgétaire ordinaire s'élève à 179.229,29 €
Le résultat budgétaire extraordinaire s'élève à -3.709.473,12 €

2. Proposition de décision

Approbation du compte.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- [Compte 2022](#)
- [Analyse financière](#)

4. Informations budgétaires

Impact :
Article budgétaire :
Avis de légalité de la Directrice financière : [néant](#)

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : [Néant](#)
Montant : Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : [Laurence Gelay](#)
Téléphone : [081/39.60.71](#)
Courriel : laurence.gelay@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Subventions octroyées par le Collège communal en vertu de l'article L1122-37 §2 du CDLD - Rapport annuel du Collège communal au Conseil communal.

Séance du Conseil communal du : 16/05/2023

1. Exposé du dossier

En vertu d'une délégation du Conseil communal (18/02/2019) au Collège communal, ce dernier procède à l'octroi de subventions :

1° nominativement prévues au budget (et aux modifications budgétaires)

2° en nature

3° motivées par l'urgence

En vertu de l'article 1122-37 §2, le Collège communal fait rapport chaque année au Conseil communal des subventions qu'il a octroyées

2. Proposition de décision

Le Conseil communal constate l'octroi des subventions par le Collège communal au cours de l'exercice 2022.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : projet de délibération et délibérations du Collège communal relatives à l'octroi de subventions en nature

4. Informations budgétaires

Impact :

Subventions nominativement prévues au budget - Fonctionnement : 41.275,68 €

Subventions nominativement prévues au budget – Investissement : 21.000,00 €

Ristourne redevance métiers forains 3.563,48 €

Subventions en nature (estimation) 0,00 €

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Gelay Laurence

Téléphone : 081/39.60.71

Courriel : laurence.gelay@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Approbation des modifications budgétaires 01/2023
Séance du Conseil communal du : 16/05/2023

1. Exposé du dossier

Le compte 2022 est clôturé. Les résultats sont injectés par le biais des premières modifications budgétaires.
Diverses adaptations de crédits sont inscrites et détaillées dans les documents annexés.

2. Proposition de décision

Approbation des modifications budgétaires 01/2023.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Modifications budgétaires 01/2023 (ordinaire et extraordinaire)
- Annexes

4. Informations budgétaires

Impact :

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière : 24/2023 - favorable

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant

Montant : Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Laurence Gelay

Téléphone : 081/39.60.71

Courriel : laurence.gelay@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : CPAS – Prise de connaissance du compte de l'exercice 2022
Séance du Conseil communal du : 16 mai 2023

1. Exposé du dossier

Le compte 2022 du CPAS a été arrêté par le Conseil de l'Action sociale du 03 avril 2023. La part communale n'est pas modifiée.

2. Proposition de décision

1. Arrêter les comptes annuels pour l'exercice 2022 du CPAS
2. Notifier la décision du CPAS

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Compte 2021 du CPAS

4. Informations budgétaires

Néant

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant

Montant : Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan

Téléphone : 081/39.60.76

Courriel : jonathan.quets@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : CPAS – Modification budgétaire n°1 de l'exercice 2023
Séance du Conseil communal du : 16 mai 2023

1. Exposé du dossier

Le CPAS a voté sa première modification budgétaire de l'exercice 2023 lors du Conseil de l'Action sociale du 03 avril 2023. La part communale n'est pas modifiée.

2. Proposition de décision

1. Approuver la modification budgétaire du CPAS, tant au service ordinaire qu'à l'extraordinaire

3. Projet de délibération et pièces justificatives

- Le présent rapport est accompagné :
- MB 1/2022 du CPAS
 - Situation des Fonds de réserve et Provisions

4. Informations budgétaires

Néant

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant : Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan
Téléphone : 081/39.60.76
Courriel : jonathan.quets@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Compte de la Fabrique d'église de Lustin – Exercice 2022
Séance du Conseil communal du : 16 mai 2023

1. Exposé du dossier

Le compte de l'exercice 2022 de la Fabrique d'église de Lustin a été arrêté par le Conseil de Fabrique en date du 27 mars 2023. Après contrôle, le service Finances déduit que le compte est conforme à la loi et propose au conseil communal de l'approuver.

2. Proposition de décision

1. Approuver le compte 2022 de la Fabrique d'église de Lustin
2. Transmettre copie de la décision à :
 - L'établissement cultuel concerné
 - L'organe représentatif du culte

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- F.E. Lustin – Compte 2022
- F.E. Lustin – Compte 2022 – Approbation par l'Évêché
- F.E. Lustin – Rapport
- F.E. Lustin – Tableau financier

4. Informations budgétaires

Néant

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant : Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan
Téléphone : 081/39.60.76
Courriel : jonathan.quets@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Compte de la Fabrique d'église de Profondeville – Exercice 2022
Séance du Conseil communal du : 16 mai 2023

1. Exposé du dossier

Le compte de l'exercice 2022 de la Fabrique d'église de Profondeville a été arrêté par le Conseil de Fabrique en date du 04 avril 2023. Après contrôle, le service Finances déduit que le compte est conforme à la loi et propose au conseil communal de l'approuver.

2. Proposition de décision

1. Approuver le compte 2022 de la Fabrique d'église de Profondeville
2. Transmettre copie de la décision à :
 - L'établissement cultuel concerné
 - L'organe représentatif du culte

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- F.E. Profondeville – Compte 2022
- F.E. Profondeville – Compte 2022 – Approbation par l'Évêché
- F.E. Profondeville – Rapport
- F.E. Profondeville – Tableau financier

4. Informations budgétaires

Néant

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant

Montant : Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan

Téléphone : 081/39.60.76

Courriel : jonathan.quets@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Fabriques d'église – Compte 2022 – Prorogation du délai de tutelle
Séance du Conseil communal du : 16 mai 2023

1. Exposé du dossier

Le service sollicite un délai supplémentaire pour analyser correctement le Compte 2022 des Fabriques d'église d'Arbre, Bois-de-Villers, Lesve et Rivière.

2. Proposition de décision

Proroger de 20 jours le délai le délai d'exercice du pouvoir de tutelle spéciale relative au compte 2022 des Fabriques d'église précitées et fixer leur examen à l'ordre du jour de la séance du Conseil communale du 27 juin 2023.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

4. Informations budgétaires

Impact : Néant

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière : non nécessaire

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant

Montant : Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan

Téléphone : 081/39.60.76

Courriel : jonathan.quets@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Partenariat avec le Centre Culturel de Namur – Convention Projet de territoire.

Séance du Conseil communal du : 16/05/2023

1. Exposé du dossier : Le Centre Culturel de Namur propose un partenariat avec la commune de Profondeville, par le biais de la Convention Projet Territoire, afin de permettre une décentralisation de spectacles à destination du jeune public, dans le but de sensibiliser les enfants aux arts du spectacle et aux thématiques traitées par des actions de médiation.

2. Proposition de décision :

- Signer la convention Projet de territoire avec le Centre Culturel de Namur,
- Charger le Collège communal de la mise en œuvre des modalités prévues dans la convention.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné de la Convention Projet de Territoire.

4. Informations budgétaires

Impact : 0,27 euros TVAC par habitant, soit 3.301,02 euros pour 2023.

Article budgétaire : 7622/332-01

Avis de légalité de la Directrice financière :-

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant

Montant : -

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Vanhooland Estelle

Téléphone : 081/42 02 37

Courriel : estelle.vanhooland@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Convention de collaboration - 75ème Tour de la Province de Namur - Arrivée à Lustin le 05/08/2023.

Séance du Conseil communal du : 16/05/2023

1. Exposé du dossier : Dans le cadre de l'arrivée, le 05/08/23 à Lustin, de la 4^e étape du 75^e Tour de Namur, l'asbl Royal Namur Vélo a transmis à la commune une proposition de Convention de collaboration, laquelle prévoit une intervention financière de la commune, d'une part, par le versement de 4.000 € pour les frais dus à l'organisation générale et, d'autre part, par le paiement des frais de fonctionnement lors du départ, ainsi qu'une aide logistique.

2. Proposition de décision :

- Souscrire à la convention de collaboration proposée par l'asbl Royal Namur Vélo, dans le cadre de l'arrivée de la 4^e étape du 75^e Tour de Namur, le 05/08/2023
- Charger le Bourgmestre de l'organisation de la réunion de coordination multidisciplinaire.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : Convention de collaboration pour une arrivée d'étape du 75^{ème} tour de la Province de Namur, le 05/08/2023

4. Informations budgétaires

Impact : 4,000€
Article budgétaire : 764/332-02
Impact : frais divers
Article budgétaire : 764/124-48
Avis de légalité de la Directrice financière :-

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant : -

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Vanhooland Estelle
Téléphone : 081/42 02 37
Courriel : estelle.vanhooland@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Bâtiment de l'ex gendarmerie de Profondeville - Récapitulatif historique - Communication.

Séance du Conseil communal du : 16 mai 2023

1. Exposé du dossier

Le bâtiment de l'ex gendarmerie de Profondeville, propriété de la Régie des bâtiments, est à l'abandon depuis plusieurs années (2016).
Une expertise a été menée en vue d'une procédure d'expropriation. La commune a elle fait procéder à une contre-expertise.
La commune est en attente d'une réaction de la Régie (par exemple, une vente publique).
La commune a interpellé la Régie récemment afin de lancer la procédure. Si dans un délai d'un mois, rien n'était fait, elle interpellerait ensuite la presse.

2. Proposition de décision

Prise de connaissance du récapitulatif du dossier.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Historique du dossier.

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.
Article budgétaire :
Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :
Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Se De Ketelaere
Téléphone : 081.42.02.39
Courriel : Serge.Deketelaere@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : remise en location de la chasse de la Grande Hulle à Profondeville – arrêt du cahier des charges

Séance du Conseil communal du : 16 mai 2023

1. Exposé du dossier

Le bail de la chasse de la Grande Hulle est venu à échéance le 31.12.2022. Le souhait du Collège était de réfléchir à d'autres modes de chasse, plus doux, plus silencieux et a proposé au locataire sortant de proroger la location pour un an, ce qu'il a refusé. Depuis la chasse n'est plus louée avec toutes les conséquences que cela peut avoir. Depuis, un chasseur utilisant le mode de chasse à l'arc s'est proposé pour faire un test de ce mode de chasse.

2. Proposition de décision

Arrêter le cahier des charges de la chasse de la Grande Hulle, par voie de gré à gré, du 01.07.2023 au 31.12.2026, autorisant les modes de chasses suivants :

Art.2. De prévoir les modes de chasse suivants :

- traque-affût (ou poussée silencieuse)
- chasse à l'approche
- chasse à l'affût
- chasse à l'arc.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Du projet de cahier spécial des charges
- Du cahier général des charges

4. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : BOXUS Marie-Hélène

Téléphone : 081/42.02.16

Courriel : mhboxus@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet :

- Décision de principe de la réalisation du Schéma d'Orientation Local (SOL) sur l'ensemble de la ZACC dit "des 6 bras" à Bois-de-Villers –
- Désignation du Bep à titre d'auteur de projet

Séance du Conseil communal du : 16 mai 2023

1. Exposé du dossier

Le Codt, par son l'article D.II.12, exige une décision de principe du conseil communal de réaliser un Schéma d'Orientation Local. Un Sol consiste à fixer des objectifs d'aménagement du territoire et d'urbanisme pour un périmètre d'étude défini.

La réalisation de ce SOL vise l'ensemble de la ZACC dit « des 6 bras » à Bois-de-Villers et un périmètre de 9,5ha autour des 6 bras pour des raisons de cohérence (accès, structure, etc.). Il est donc proposé de confirmer la désignation du BEP comme auteur de projet dans la continuité de la décision du Conseil communal du 12 décembre 2022 qui a confié au Bep la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ce SOL.

2. Proposition de décision

Il est proposé de :

- décider d'élaborer un schéma d'orientation local tel que prévu à l'article D.II. 12 du Codt relativement au périmètre entourant la Zacc des 6 bras à Bois de Villers
- de désigner l'intercommunale "Bureau Economique de la Province de Namur" (BEP), agréé pour cette tâche, en tant qu'auteur de projet chargé de l'élaboration de ce SOL.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné de la présentation de démarrage de la mission du BEP et du plan du périmètre circonscrit:

4. Informations budgétaires

Pas de nouvel impact budgétaire engendré par cette décision.

Pour rappel l'impact budgétaire de la désignation (séance du CC du 12/12/2022) du Bep à titre d'assistant à maîtrise d'ouvrage fut circonscrit à : 35.000 euros H.T.V.A. ou 42.350 euros T.V.A.C.plus 25.000 € HTVA estimés pour la RIE

Article budgétaire : article 930/733-60 (projet n°20220082)

L'avis de légalité de la Directrice financière fut demandé avant la séance du 12/12/2022.

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : /

Montant : /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : De Ketelaere Serge

Téléphone : 081/420.239

Courriel : serge.deketelaere@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Approbation du PV de la séance précédente à huis clos

Séance du Conseil communal du : 16 mai 2023

1. Exposé du dossier

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communal précédent (séance à huis clos). Le PV ayant été rédigé par le Directeur général.

2. Proposition de décision

Approbation du PV du 17 avril

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : Le PV du 17 avril 2023

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Goosse Florian

Téléphone : 081.39.60.70

Courriel : florian.goosse@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Décisions prises par le Collège communal dans le cadre de sa délégation en matière de personnel communal.

Séance du Conseil communal du 16 mai 2023

1. Exposé du dossier

En vertu d'une délibération du Conseil communal du 18.12.2018, le Collège communal a reçu délégation pour procéder à la désignation et à l'ensemble des décisions, en ce compris le licenciement, après instruction et procédure conformes au règlement spécifique, dans le cadre des relations contractuelles avec les agents contractuels et contractuels subventionnés.

Les décisions sont ensuite communiquées au Conseil communal.

2. Proposition de décision

Prise d'acte de différentes décisions en matière de personnel.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné des décisions dont le Conseil prendra acte.

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Defosse Bernadette

Téléphone : 081.42.02.19

Courriel : bernadette.defosse@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Ratification des désignations des enseignants faites par le Collège.
Séance du Conseil communal du : 16/05/2023.

1. Exposé du dossier

Ratification des désignations des enseignants faites par le Collège en application du décret du 6/6/1994.

2. Proposition de décision

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : délibérations des désignations des enseignants des collèges du 5 avril, 19 avril 2023.

4. Informations budgétaires

Impact : - euros H.T.V.A.- euros T.V.A.C.
 Article budgétaire :-
 Avis de légalité de la Directrice financière :-

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
 Montant : -

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Deneyer Isabelle
 Téléphone : 081/42 02 23
 Courriel : isabelle.deneyer@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Désignation des accueillant.e.s de l'extrascolaire et surveillant.e.s du temps de midi - Communication.

Séance du Conseil Communal du : 16.05.2023

1. Exposé du dossier

Désignation des accueillant.e.s de l'extrascolaire et surveillant.e.s du temps de midi - Communication.

2. Proposition de décision

Prend acte des désignations arrêtées du Collège communal des 30.11.2022, 14.12.2022, 21.12.2022, 28.12.2022, 18.01.2023, 25.01.2023, 01.02.2023, 15.02.2023, 22.02.2023, 22.03.2023, 29.03.2023, 05.04.2023;

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : de délibérations du Collège Communal

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : HUYS Stéphanie

Téléphone : 081/42.02.24

Courriel : stephanie.huys@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Désignation du personnel plaine de vacances - Communication.

Séance du Conseil Communal du : 16.05.2023

1. Exposé du dossier

Désignation du personnel plaine de vacances - Communication.

2. Proposition de décision

Prend acte des désignations arrêtées du Collège communal des 18.01.2023 , 25.01.2023, 22.03.2023.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : de délibérations du Collège Communal

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : HUYS Stéphanie

Téléphone : 081/42.02.24

Courriel : stephanie.huys@profondeville.be

